



Agence
Régionale de la
Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Document de communication

FEUILLE DE ROUTE

de l'Agence Régionale de la Biodiversité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

2022 → 2026

Etablissement Public de Coopération
Environnementale cofondé par
la Région Bourgogne-Franche-Comté
et l'Office Français de la Biodiversité

www.biodiversite-bfc.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

nièvre

ÉDITO

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'EXACERBATION DES TENSIONS SUR LES RESSOURCES NÉCESSITENT QUE CHACUN S'IMPRÈGNE DE LA FRAGILE CULTURE DE LA BIODIVERSITÉ.

Les activités humaines doivent s'adapter à ce défi majeur du 21^e siècle. L'ingéniosité de l'être humain doit organiser une sobriété optimisée. Car l'eau, la terre, le sol et l'air sont les fées qui se penchent sur le berceau de la biodiversité dans lequel est née l'humanité. La qualité des uns est liée à celle des autres. Alors, à l'ère de l'anthropocène, nous devons activer des processus de métamorphose pour s'adapter et proposer une autre voie courageuse face à des changements qui ne concernent plus seulement des pays arides à l'autre bout de la planète.

Le président du MNHN Bruno David le rappelait lors des Rencontres nature de 2019 : "*modestie, complexité, incertitude nous accompagnent*". Tout cela équivaut à appliquer le principe philosophique « avoir le courage de décider dans la peur » face au constat partagé d'effondrement de la biodiversité. Le bien-être de l'humanité, son économie, sa survie même comme l'annonçait le Président de la République française à l'Unesco en 2005, reposent sur la biodiversité. Nous en sommes tous tributaires pour l'air que nous respirons, pour l'eau que nous consommons, pour notre nourriture. Si les activités humaines sont les causes principales, il est urgent de stopper cette tendance, de l'inverser. Car l'avenir et la santé des sociétés humaines sont liés au bon état des milieux naturels. L'Agence prend son essor dans ce contexte complexe et incarne un lien concret pour la coordination et l'appui aux territoires, collectivités, entreprises, associations, citoyens, au service de tous, du vivant en général. L'Agence vise l'intérêt général et la construction d'une efficacité collective en faveur de la biodiversité. Car l'Agence est la maison commune de tous ses administrateurs et de tous ceux qui vivent, travaillent en Bourgogne-Franche-Comté dans la volonté de bien faire ensemble.

Le cadre de l'Agence est le respect de la loi, l'association de toutes et de tous, la préparation des missions, le respect des salariés, la protection de la nature et, *in fine*, la protection des êtres humains. Nous avons collectivement cette haute estime dans la recherche de l'intérêt collectif dans la transcendance des intérêts individuels et des intérêts structurels particuliers. Dans ce dessein, la feuille de route 2022-2026 propose d'initier une dynamique collective positive dictée par les réalités du terrain. « Humanité et Biodiversité, un même bulletin de santé » résume ce lien essentiel et vital.

UNE PREMIÈRE FEUILLE DE ROUTE

L'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [Agence, ARB] s'est construite sur la nécessité de disposer d'outils partagés entre Etat, Région, Départements, Collectivités locales, acteurs socio-économiques, entreprises, organisations non gouvernementales et citoyens. La récente loi du 8 août 2016 est le socle légal des nouvelles Agences françaises dédiées à la biodiversité. Ainsi, l'Agence émane directement du besoin exprimé par des dizaines de structures réunies lors des concertations de 2017-2019, du soutien de la Région, de l'Office Français de la Biodiversité [OFB], du Ministère de la Transition Ecologique [MTE], du Département de la Nièvre, des Agences de l'Eau [AE].

La première feuille de route quinquennale 2022-2026 de cet Etablissement public de coopération environnementale [EPCE] est basée sur cette histoire collective, sur des statuts publiés le 7 juin 2019, sur les premiers débats d'orientation budgétaire, sur une année de fonctionnement avec l'équipe néoformée et, surtout, sur les échanges nombreux et fructueux avec tous les partenaires.



SOMMAIRE

1.

UNE AGENCE
POUR DES
ACTIONS

2.

LES OBJECTIFS
STRATÉGIQUES
DE L'AGENCE POUR
2026

3.

UNE MONTÉE EN
PUISSANCE
PROGRESSIVE

4.

FONCTIONNEMENT
ET FINANCEMENT

5.

MÉTHODES ET
MODALITÉS DU
PARTENARIAT
ET DU TRAVAIL
D'ANIMATION
DE RÉSEAU

6.

TABLEAU DE
SYNTHÈSE DES
ACTIONS

1.

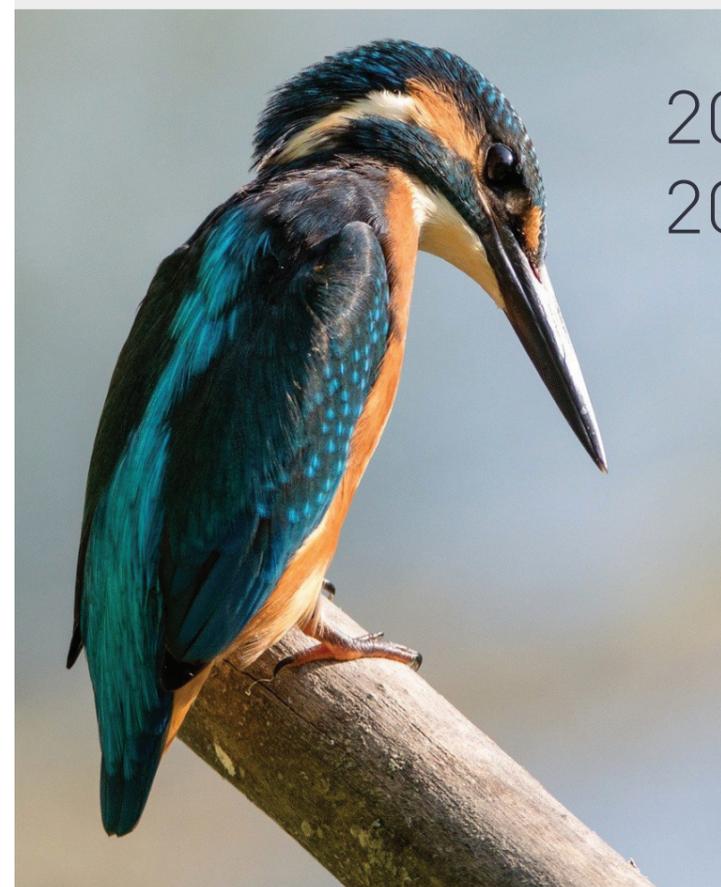
UNE AGENCE POUR DES ACTIONS

L'AGENCE A POUR OBJECTIF DE RENFORCER LES DYNAMIQUES PARTENARIALES. ELLE ŒUVRE POUR SOUTENIR LES PROJETS DE TERRITOIRE VISANT À MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ À DES ÉCHELLES OPÉRATIONNELLES.

L'Agence ambitionne d'engager un programme d'actions, sous l'égide de ses statuts et du Conseil d'administration (CA), en lien étroit avec ses financeurs actuels et à venir, avec l'immanence de tisser des partenariats et des synergies à bénéfices réciproques.

La volonté sans faille est celle d'être efficace en faveur de la biodiversité dans une dynamique de plus-value pour l'existant, générée par l'Agence :

- par la transversalité de ses actions afin de rassembler, coordonner et renforcer la coopération ;
- par l'accompagnement concret des autres structures ;
- par un effort particulier en matière de médiation notamment sur les sujets complexes et délicats.



2022
2026

Ce programme sera déployé sur la période 2022-2026, selon les statuts de l'Agence d'une part, selon les moyens humains et financiers alloués ou obtenus d'autre part, mais également selon les volontés et les opportunités liées au contexte.

Sur la base d'objectifs stratégiques, la montée en puissance de l'Agence passe par des phases structurelles elles-mêmes subdivisées en étapes prioritaires dans une perspective dynamique. Enfin, l'exhaustivité des actions est rassemblée dans un tableau de synthèse.

2. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AGENCE POUR 2026

L'AGENCE A ÉTÉ VOULUE PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR CONTRIBUER À LA MUTUALISATION ET L'ANIMATION DES RÉSEAUX DÉDIÉES À LA PROTECTION DE LA NATURE, À LA CONNAISSANCE ET LA GESTION DES DONNÉES, À LA MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES.

6

LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

Pôle d'appui thématique	1
Pôle de référence sur la connaissance	2
Contributeur impartial et concret en faveur de la cohérence des politiques publiques	3
Activités économiques sectorielles	4
Mobilisation des citoyens	5
Communication technique et scientifique	6



Pour la période 2022-2026 les objectifs stratégiques de l'Agence s'articulent autour de 6 lignes de développement :



1

Devenir le pôle d'appui thématique privilégié de l'ensemble des acteurs de la région Bourgogne-Franche-Comté [BFC] : les collectivités et notamment la Région, les Départements, les agglomérations et les Etablissements Publics à Caractère Intercommunal [EPCI], l'Etat et ses services, l'OFB, l'Université et les autres établissements publics forestiers, agricoles ou même culturels, les associations notamment en matière d'ingénierie pour les appels à projet. Il s'agit de produire des indicateurs et des données agrégées pour les territoires, soutenir l'animation de réseaux et l'organisation des acteurs.

2

Représenter le pôle de référence sur la connaissance générale des milieux naturels et des espèces, mettre à disposition des données scientifiques validées en faveur des activités anthropiques pour le ménagement du territoire, des milieux naturels, des espèces et de leurs interactions réciproques, travailler en faveur des continuités écologiques régionales et interrégionales.

3

Être un contributeur impartial et concret en faveur de la cohérence des politiques publiques, de l'Union européenne jusqu'aux Communes en passant par l'Etat, la Région, les Départements, les EPCI, notamment par la mise en œuvre des Stratégies en matière de biodiversité à différentes échelles territoriales et de la coopération interrégionale et internationale.

4

Catalyser la prise en compte de la biodiversité dans toutes les activités économiques sectorielles (industrie, agriculture, sylviculture, tourisme, sport, ...).

5

Animer des outils et les réseaux voués à la mobilisation des citoyens dans la pluralité des compartiments de leurs activités professionnelles, éducatives, sociales, sportives.

6

Représenter le vecteur mutualisé d'une communication technique et scientifique sur la biodiversité à l'échelle régionale en valorisant les partenariats.

3.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE



2019 - 2021

PHASE 1

Cette première phase correspond à la mise en place de l'Agence et de son socle de travail, puis au lancement des premières actions.

2022 - 2026

PHASE 2

Cette seconde phase de l'Agence est celle du développement et du confortement des missions de l'Agence, notamment par des accords de partenariats, puis celle de la croissance des missions cœurs et le déploiement du spectre des actions selon des échelons de priorisation.

PHASE 1

→ **Mise en place de l'Agence et de son socle de travail**

L'installation de l'Agence en 2019-2021 s'est concrétisée par la mise en œuvre de 2 étapes initiales indispensables pour l'EPCE, son fonctionnement, sa visibilité, son devenir.

CRÉATION DE L'AGENCE ET MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étape 1

2019

L'arrêté portant création de l'Agence a été publié le 7 juin 2019. Le premier CA s'est réuni le 8 juillet 2019. Le Président, la Vice-Présidente, les Administrateurs et la Directrice par intérim ont lancé les premiers recrutements de l'équipe socle et les bases budgétaires du fonctionnement de l'Agence.

MISE EN PLACE DE L'ÉQUIPE SOCLE ET ENGAGEMENT DES PREMIÈRES MISSIONS

Étape 2

2020
2021

Les premiers recrutements ont été opérés en janvier 2020 (responsable administrative et financière), juin 2020 (directeur) et septembre 2020 (4 chargés de projets et de communication). L'équipe socle étant en place, le travail de l'Agence a acquis une première densité via de nombreux contacts, le lancement du marché pour le site internet, l'établissement des documents pour le fonctionnement administratif de l'EPCE et l'engagement de l'Agence sur ses premières missions.

PHASE 1 →

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **Initier et mettre en place les outils logistiques** : informatique, véhicule, locaux, internet ;
- **Créer les outils administratifs, sociaux et financiers** : règlements intérieurs (RI), gestion financière, notes de service ;
- **Lancer les programmes régionaux** dévolus à l'Agence comme Aires Terrestres Educatives (ATE) et Territoires Engagés pour la Nature (TEN) ;
- **Appuyer les appels à projets** : (Mob'Biodiv, Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), Agences de l'eau, SNCF ...)
- **Préparer le transfert des missions** de la Plateforme de géoservices « Sigogne » et de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) ;
- **Prendre contact** avec les administrateurs et les nombreux partenaires.



3.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE

PHASE 2

→ Développement et confortement des missions

Cette seconde phase, organisée en 3 étapes stabilisées, consiste au confortement des missions, notamment avec les partenariats, en l'extension de l'envergure des missions cœurs, puis au déploiement des actions nouvelles selon des échelons de priorisation. Ainsi le développement de l'Agence prendra son essor à partir de 2022 pour tendre vers les objectifs 2026.

PRIORISATION DANS LA MONTÉE EN PUISSANCE

Étape 3

2022
2023

Cette nouvelle et cruciale étape est programmée un peu plus d'un an après la mise en place de l'équipe socle et au moment où cette dernière s'étoffe avec l'arrivée de nouvelles missions [Plateforme de géoservices et ORB] et de nouveaux agents pour les conduire.

PHASE 2 →

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En matière de confortement des actions lancées

- **Consolider le fonctionnement** : actualiser les notes de services et le RI, mettre en œuvre des Comités techniques internes de l'Agence et du Comité d'Orientation (CO), adapter l'organigramme aux objectifs, aux recrutements, services civiques et stages ;
- **Pour la bonne gestion administrative**, rédiger et approuver les Lignes directrices de gestion (LDG), le Document unique (DU), le Plan de formation, le Plan de communication dont la charte graphique ;
- **Renforcer l'Agence comme lieu d'échanges, de débats, de partage et de mutualisation** sur des thèmes parfois délicats [casse-cailloux, loup, forêt, retenues hydrauliques, sciences participatives, ATE, TEN,...].

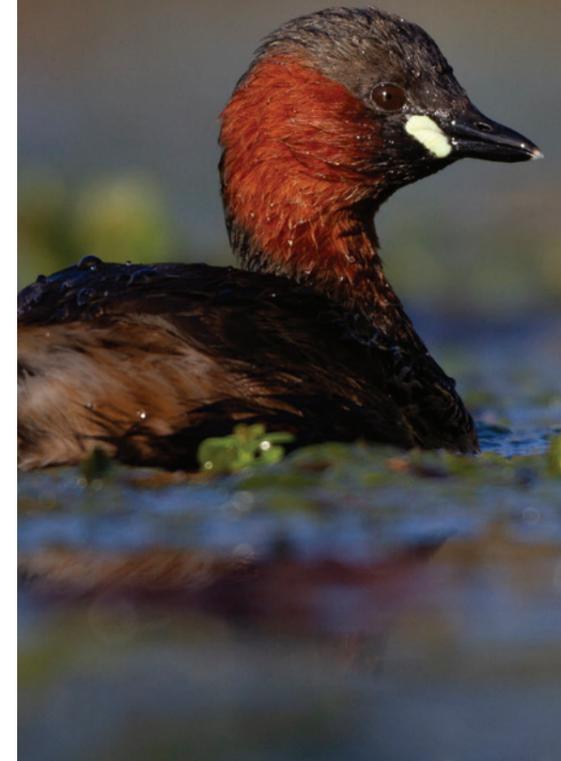


En matière de développement des actions déjà lancées

- **Concrétiser des partenariats** en signant des conventions ;
- **Créer les conditions de réussite de la montée en charge de la Plateforme de géoservices et renforcer la liaison avec l'ORB** [accueil des nouvelles missions et des nouveaux agents] notamment avec l'Observatoire agricole de la biodiversité ;
- **Organiser la communication régionale sur la biodiversité** avec les financeurs et la diffusion de supports [plaquette « 100 chiffres sur les espèces en BFC » ...] ;
- **Appuyer les réseaux existants** (co-organiser des comités de pilotages, des événements publics comme la journée des gestionnaires, les rencontres Nature, la batweek, les rencontres de l'Éducation à l'Environnement, les rencontres ATE et TEN [avec CEREMA et ANCT], les journées entreprises ...).

En matière d'initiation de nouvelles actions

- **Engager un partenariat avec les activités économiques**, lancer les programmes Entreprises Engagées pour la Nature (EEN) et Tour de France des entreprises, travailler avec le MEDEF [commission environnement et RSE], lancer le programme Mécénaturel ;
- **Répondre à des appels à projets** et rechercher activement des financements ;
- **Étudier l'installation d'antennes de l'Agence** [Dijon ...] pour son assise territoriale ;
- **Préparer la montée en puissance sur l'ingénierie de projet** [financière et technique] ;
- **Coordonner au niveau régional les inventaires et les sciences participatives.**



3. UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE

PHASE 2

→ Développement et confortement des missions

RENFORCEMENT DES MISSIONS INITIALES, DÉVELOPPEMENT DE MISSIONS NOUVELLES ET MUTUALISATIONS ACCRUES

Étape 4

2024
2025

Cette étape comprend un certain nombre d'opérations concrètes dont le développement se fait sur la base de la maturité de l'Agence, d'une équipe aguerrie et confortée et d'un tissu de liens et de partenariats renforcés par l'étape précédente.

PHASE 2 →

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En matière de confortement des actions lancées

- Renforcer l'ancrage des programmes ATE, TEN, EEN avec, si nécessaire, des recrutements spécifiques pour subvenir aux besoins d'animation régionale selon l'envergure acquise par ces programmes ;

En matière de développement des actions déjà lancées

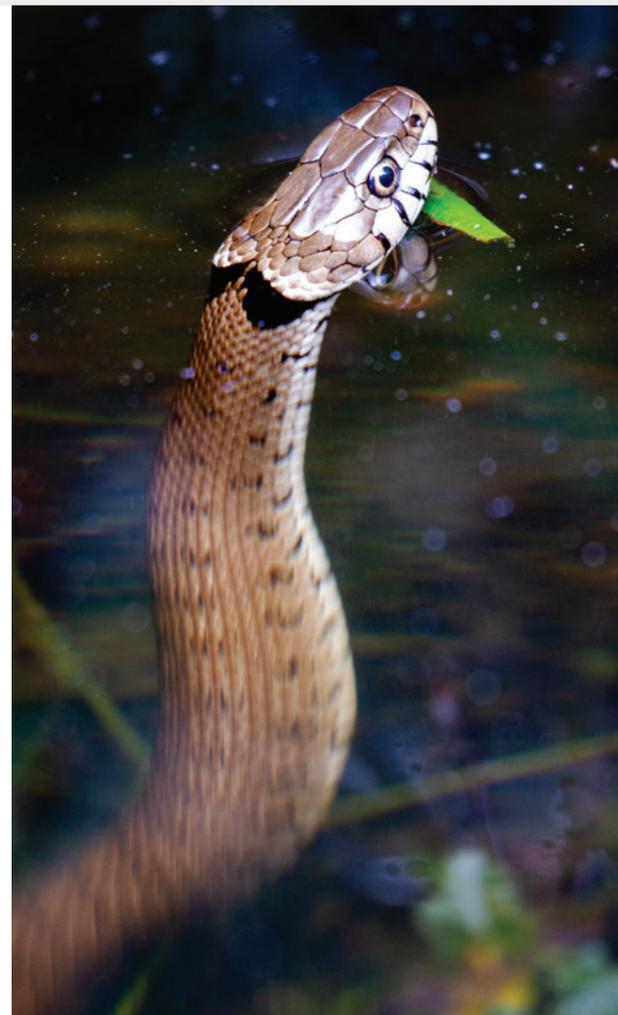
- Intégrer la thématique haies au sein de l'Agence pour mutualiser les enjeux, mettre à disposition des données pour leur protection et clarifier les actions régionales ;

- Développer les Solutions Fondées sur la Nature (SFN), le biomimétisme, le Capital naturel ... ;

En matière d'initiation de nouvelles actions

- Mettre en place un pôle dédié à l'ingénierie de projet et à l'appui aux structures, collectivités locales et associations, pour le dépôt de projets ;

- Lancer la réflexion sur le dépôt de programmes européens (Life et Interreg ...).



POSITIONNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ COMME L'UN DES DEUX PILIERS DU MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE)

Étape 5

2026

L'Agence est un pôle de référence, de mutualisation des outils de portée régionale et d'appui à l'ensemble des partenaires. En plus des développements et des confortements qu'elle a opérés les années précédentes elle s'inscrit dans des programmes ambitieux.

PHASE 2 →

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En matière de confortement des actions lancées

- Renforcer les SFN et l'innovation notamment avec les acteurs économiques.

En matière de développement des actions déjà lancées

- Appuyer la recherche universitaire ; matière d'initiation de nouvelles actions ;

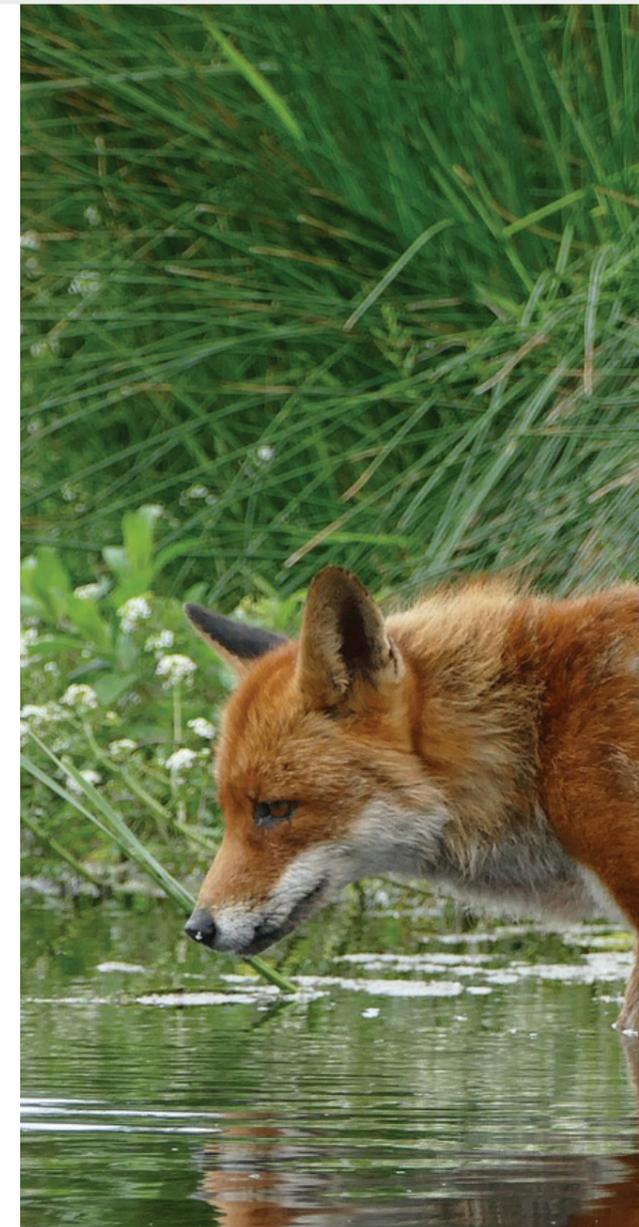
- Animer certains réseaux régionaux avec les partenaires et les autorités de tutelle.

En matière d'initiation de nouvelles actions

- Faire le lien entre la santé et la biodiversité (appels à projets, partenariats, recherche ...)

- Développer des programmes au niveau international notamment avec la Suisse (Interreg, conventions avec les 4 Cantons helvétiques limitrophes et avec leur Confédération ...)

- Concevoir et déposer des projets dans le cadre de financements européens (Life ...).



4.

FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT



LES FINANCEMENTS

Les financements de l'Agence reposent sur les capacités conférées par l'article 21 des statuts. A ce jour le budget provient de la Région, de l'OFB et du Département de la Nièvre. Les recettes comprennent toutes celles autorisées par les lois et règlements. L'équilibre financier est de rigueur. L'Agence n'a pas vocation à attribuer des subventions. Le comptable de l'Agence est un comptable du Trésor (DRFIP). L'objectif est de renforcer et diversifier les sources de financements pour le développement des activités nouvelles ou mutualisées, l'animation de réseaux, les missions ponctuelles ou pérennes.

LES APPELS À PROJETS

Les appels à projet (AAP) sont des processus de financement amenés à se développer.

L'Agence intervient à différents niveaux :

- relais des AAP via son site internet et une interface régionale de sites nationaux (en cours d'élaboration) ;
- membre de jurys AAP (Festival des Solutions Ecologiques de Région, AAP LGV RR de la SNCF ...)
- instruction d'AAP (Mob'Biodiv pour OFB ...)
- dépôt de dossiers en consortium avec d'autres structures ou seul si l'appel est ouvert aux EPCE, dans le champ de l'Agence (et qu'elle ne soit ni dans le jury ni instructeur) ;
- les fiches de poste des agents comportent l'ingénierie de projet (développement et appui) et la recherche de financements.

TRANSFERTS D'AGENTS ET REGROUPEMENTS

Des transferts de missions et de personnels en direction de l'Agence sont prévus dès 2022 en provenance de la Plateforme de géoservices positionnée à Sigogne et de l'ORB positionnée à Alterre. Ces opérations se feront dans le respect des règlements, des missions, de leur financement et de leur efficacité, de l'historique des structures et des personnes concernées. Les modalités de transfert englobent les missions, les finances, les personnes, les locaux et les matériels.

POLITIQUE D'ACHAT

L'Agence prône la réutilisation de matériel, sa qualité, sa durabilité, un faible impact environnemental, notamment en recherchant une production la plus proche possible (BFC, France, Europe ...). Cela se fait dans le respect des règles des marchés et des textes nationaux et européens, sachant que tout n'est plus intégralement produit en Europe. Par exemple, le non-jetable deviendra bientôt obligatoire dans les achats publics et la déforestation exportée fera l'objet d'un encadrement réglementaire par l'Union européenne.

LOCAUX ET LOCALISATIONS DE L'AGENCE

L'Agence a une portée régionale, de la Suisse à la Loire, des Vosges au Charolais. Les 47784 km² de la BFC en font une région plus étendue que la Suisse (41285 km²) ou la Belgique (30688 km²). Cela nécessite un ancrage territorialisé au plus près des enjeux relatifs aux milieux naturels. Le siège social de l'Agence est situé à Besançon (25) et, à ce jour, ses bureaux à la City au bord du Doubs. L'étude d'antennes de l'Agence sera lancée en collaboration avec les financeurs et les partenaires locaux (Région, Etat, Départements, Métropoles, PN et PNR, Intercommunalités, CEN, CBN, ONG ...). La localisation à Dijon (21), sera étudiée de même que d'autres dans les Départements du Jura (39), de la Nièvre (58), de Haute-Saône (70), de Saône-et-Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire-de-Belfort (90).

L'ÉQUIPE SALARIÉE

L'équipe a été recrutée pour une approche opérationnelle et prospective. Elle se structure en septembre 2020 avec un noyau initial de 6 personnes constitué en mode projet (un directeur, une responsable administrative et financière, une chargée de communication, un chargé de projet territoires, un chargé de projet économie et une chargée de projet mobilisation citoyenne). Les 5 postes de l'ORB et de la Plateforme de géoservices antérieurement positionnés au sein d'Alterre et de Sigogne, intègrent l'équipe en 2022 pour la compléter sur ses volets connaissance et observatoire. L'équipe de 11 personnes en 2022 sera réorganisée en services ou pôles qui seront des trajectoires dynamiques susceptibles d'évolutions. Il s'agira d'allier professionnalisme et force d'action rapide sur le fonctionnement et sur des sujets biodiversité souvent délicats et urgents. Enfin, la gestion quotidienne de l'équipe impose de veiller en permanence à appliquer les textes officiels liés au droit du travail, les statuts, le RI, les notes de service, les délibérations du CA, l'accueil des stagiaires, des personnes en service civique, voire des chercheurs, le tout avec bienveillance.

5.

MÉTHODES ET MODALITES DU PARTENARIAT ET DU TRAVAIL D'ANIMATION DE RÉSEAU



ÉVALUATION

Cette feuille de route se veut naturellement prospective et souple. Elle sera régulièrement actualisée (annuellement au minimum, ou selon les circonstances ou les nécessités) et soumise aux instances de gouvernance ad hoc, en premier lieu au CA et au CO.

PANORAMAS

Des panoramas sur les thématiques propres à l'Agence seront régulièrement présentés. Ils sont des mises en perspectives de l'existant et des enjeux (outils, circuits, projets et porteurs de projets ...). Il s'agit de préparer des propositions, des orientations, des actions. Les thèmes à investiguer sont, par exemple, la communication, les réseaux, le financement (en lien avec les financeurs), la mobilisation citoyenne et celle des EPCI, la science participative, les réseaux d'entreprises. La liste n'est pas fermée. Ces panoramas peuvent être co-construits avec la Région, la DREAL, l'OFB, les Collectivités, les EP, les ONG. Ils reposent sur les outils internes de l'Agence (bases de données ...) ou des prestations. Les produits de sortie et leurs utilisations concrètes participent à l'efficacité des objectifs.



PARTENARIATS ET CONVENTIONS

L'Agence souhaite dresser des partenariats nombreux et fructueux. Naturellement des accords spécifiques seront noués avec les financeurs [dotations, conventions pluriannuelles, prestations, subventions, application de l'article 21 des statuts, etc...].

Les partenariats se porteront aussi vers les membres du CA. Plus largement des conventions devront être réfléchies avec :

- les Collectivités et en particulier les 8 Départements, les EPCI (114 en BFC), les villes et métropoles de Besançon et de Dijon, les villes préfectorales et sous-préfectorales, les petites villes de demain, etc... ;
- les structures chefs de file de validation des données ou détenant des données environnementales ;
- les conservatoires d'espaces naturels et les conservatoires botaniques ;
- les gestionnaires d'aires protégées et leurs fédérations nationales ;
- les structures portant des outils liés à la biodiversité (BFC Nature, MEBFC ...) ;
- les plateformes régionales (Graine, la plateforme débat public FNE...) ;
- les partenaires agricoles et viticoles (Chambres d'agriculture, CIGC, Climats de Bourgogne ...) ;
- l'ANCT et l'ADEME (travail sur les ENR et la transition écologique, l'isolation des bâtiments) ... ;
- les gestionnaires d'infrastructures linéaires et/ou de fonciers (RTE, SNCF, VNF, ENEDIS ...) ;
- les entreprises et leurs représentants ;
- les établissements publics agricoles, forestiers (ONF, CNPF), universitaires, culturels (EPCC).

Une convention type aborde plusieurs thèmes : données, communication, ressources, formation, science participative, agenda, annuaire, conférences et ateliers, réseaux régionaux, etc... Elle est déclinée sur la base du modèle adopté par le CA du 1^{er} décembre 2020 où la logique d'intervention est la suivante :

- **1.** Valoriser les outils de portée nationale ou régionale et reconnus pour leur importance dans le réseau régional au regard des objectifs statutaires de l'Agence.
- **2.** Mutualiser les outils de portée infrarégionale et reconnus pour leur importance dans le réseau régional au regard des objectifs statutaires de l'Agence.
- **3.** Développer en régie au sein de l'Agence les outils ou les processus n'existant pas à ce jour en région y compris en s'appuyant sur les compétences des partenaires et en les valorisant.

6/

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

Les actions référencées dans ce tableau complètent celles reprises dans le corps du texte via les 5 étapes de la feuille de route 2022-2026. Cette liste n'est ni exhaustive ni définitive. Elle est soumise au contexte, légal, financier et partenarial. Elle se présente également comme une organisation souple et réactive pouvant répondre à toute opportunité dans le cadre des objectifs généraux assignés. Les actions sont classées selon la chronologie des étapes de la feuille de route qui correspond à la période de lancement des actions. La plupart sont pluriannuelles ou permanentes. Ainsi il y a pour une part significative une incrémentation des actions, ce qui est naturel pour un Etablissement public se mettant en place progressivement, voyant ses missions croître ainsi que ses effectifs.

LÉGENDE DE LA NUMÉROTATION DES OBJECTIFS STATUTAIRES DE L'ARB BFC CONTENUS DANS L'ARRÊTÉ DU 7 JUIN 2019

- 1. Mettre en réseau les acteurs pour faciliter les synergies ●**
- 1.1. Permettre et faciliter la mise en réseau des différents acteurs, des citoyennes et citoyens
 - 2.2. Créer les conditions pour une meilleure organisation des acteurs

- 2. Organiser, mutualiser et valoriser les dispositifs et les outils de la connaissance ●**
- 2.1. Recueillir, traiter, analyser et valoriser les données, informations sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines
 - 2.2. Orienter le développement de la connaissance de façon équilibrée sur le territoire
 - 2.3. Etablir une interface avec le monde de la recherche, inciter à l'innovation et à l'expérimentation
 - 2.4. Promouvoir une Stratégie régionale de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes [EEE]
 - 2.5. Promouvoir les Listes de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature [UICN]

- 3. Veiller à la cohérence des politiques publiques, à l'efficacité des actions et à la transversalité ●**
- 3.1. Développer l'ingénierie de projets dans l'équipe salariée
 - 3.2. Contribuer à la mise en œuvre la Stratégie Régionale en faveur de la Biodiversité [SRB]
 - 3.3. Piloter avec l'OFB le programme « Engagés pour la Nature » [TEN, EEN, PEN] à destination des collectivités, entreprises et acteurs relais auprès des citoyens
 - 3.4. Accompagner et développer les systèmes de suivis et d'évaluation des politiques publiques
 - 3.5. Encourager les travaux de coopération inter-régionale et de collaboration internationale
 - 3.6. Développer le partenariat avec le CESER
 - 3.7. Contribuer aux AAP
 - 3.8. Contribuer à la SNAP 2020-2030
 - 3.9. Contribuer à la SNB 2030
 - 3.10. Engager un partenariat avec l'ANCT notamment sur les Petites villes de demain

- 4. Agir avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement, de création d'emploi ●**
- 4.1. Engager une réflexion large sur la manière de prendre en compte la biodiversité dans l'économie
 - 4.2. Renforcer les capacités des professionnels à prendre en compte la biodiversité
 - 4.3. Valoriser les professionnels qui s'engagent pour la biodiversité
 - 4.4. Travailler avec les agriculteurs et leurs représentants
 - 4.5. Développer l'innovation

- 5. Entraîner l'adhésion et la participation des différents acteurs, des citoyennes et citoyens ●**
- 5.1. Elaborer une communication créative et de caractère pour rendre le public et les professionnels acteurs
 - 5.2. Animer un collectif de science participative pour les citoyens, associations, collectivités, scientifiques
 - 5.3. Valoriser et harmoniser les offres de formation
 - 5.4. Mutualiser et développer les centres de ressources existants
 - 5.5. Développer un partenariat avec l'éducation nationale

- 6. Assurer le fonctionnement général administratif, financier, social et logistique de l'ARB ●**
- 6.1. Assurer le fonctionnement statutaire de l'ARB
 - 6.2. Assurer le fonctionnement financier de l'ARB
 - 6.3. Assurer le fonctionnement social de l'ARB
 - 6.4. Assurer le fonctionnement logistique de l'ARB
 - 6.5. Assurer le rayonnement et les partenariats de l'ARB

5.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS → 1/5

ETAPES ANNUELLES	LIBELLÉ DE LA MISSION	OBJECTIF STATUTAIRE
2020-2021	● Développer les partenariats avec GRAINE BFC, BFC Nature, les CEN, les CBN, MEBFC, RNF, plateau débat public animé par FNE ...	6.5
2020-2021	● Étayer les échanges et les travaux collectifs à l'échelle nationale entre ARB de France, organiser un réseau des ARB et des rencontres régulières	6.5 3.5
2020-2021	● Participer activement au club national des ARB, animé par l'OFB avec RDF, MTE, DREAL	6.5 3.5
2020-2021	● Soutenir les actions des réseaux régionaux et nationaux de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	1.1
2020-2021	● Assurer le secrétariat du Collectif régional biodiversité (DREAL, Région, OFB, Agences de l'Eau, Départements et ARB)	1.2
2020-2021	● Préparer l'arrivée de l'ORB et de la Plateforme de géoservices « Sigogne » au sein de l'ARB	2.1
2020-2021	● Répondre aux appels d'offre de coordination	2.2
2020-2021	● Affirmer le déploiement et la mise en œuvre de la SRB à destination de l'ensemble des acteurs du territoire publics et privés, structures et citoyens	3.2
2020-2021	● Organiser et animer le réseau régional des TEN, en lien avec les ambassadeurs de la biodiversité de la SRB et l'OFB	3.3
2020-2021	● Participer au jury du concours Capitale Française de la Biodiversité avec l'ARB IDF	3.3
2020-2021	● Contribuer au comité de pilotage du Schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre et à la stratégie nationale de surveillance des espèces terrestres de l'OFB et du MTE	3.4
2020-2021	● S'engager activement dans les jurys des AAP	3.7
2020-2021	● Faire de l'ARB le portail des informations relatives aux AAP, sous pilotage du comité des financeurs (Région, Etat, OFB, AE, CD,...)	3.7
2020-2021	● Intégrer l'Agence dans le comité de pilotage régional SNAP	3.8
2020-2021	● Collaborer avec l'Agence économique régionale (AER), les Chambres Régionales et Départementales du Commerce et de l'Industrie (CCI) et les syndicats professionnels	4.1
2020-2021	● Échanger des informations et se coordonner avec le réseau CEDRE	4.1
2020-2021	● Travailler avec les réseaux constitués autour de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) et en particulier avec le collectif RSE BFC	4.1
2020-2021	● Développer et coordonner la gouvernance régionale du programme EEN avec l'OFB	4.1
2020-2021	● Réaliser un panorama des outils de communication existants en Région BFC sur la biodiversité	5.1

5.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS → 2/5

ETAPES ANNUELLES	LIBELLÉ DE LA MISSION	OBJECTIF STATUTAIRE
2020-2021	● Travailler de manière partenariale, mutualisée et intégrée à l'échelle régionale avec les détenteurs d'outils d'envergure régionale, et en particulier avec BFC Nature, MEBFC, Alterre, les CEN, les CBN, l'Etat et la Région ...	5.1
2020-2021	● Organiser des conférences, ateliers débats à destination des acteurs et citoyens en privilégiant le partenariat avec les réseaux régionaux	5.3
2020-2021	● Développer et coordonner la gouvernance régionale des Aires Terrestres Educatives (ATE) avec l'OFB	5.5
2022-2023	● Développer et animer des comités techniques ou groupes thématiques	6.1
2022-2023	● Etudier le déploiement d'antennes de l'ARB sur des sites de BFC en coordination étroite avec la Région, l'OFB, l'Etat et les partenaires locaux, en particulier avec les PNR, le PNF ...	6.4
2022-2023	● Réaliser un panorama des réseaux techniques existants en région (pelouses sèches, tourbières, milieux humides, forêts, odonates, syrphes ...)	1.1
2020-2021	● Initier, créer et animer sur le site de l'ARB une bourse d'échange au matériel entre gestionnaires : prêt, don, recherche (sous forme de « mur d'annonces »)	1.2
2022-2023	● Organiser un forum des acteurs régionaux sur la biodiversité et les partenaires (ateliers, tables rondes, échanges,...)	1.2
2022-2023	● Etudier la gouvernance et les opportunités en faveur de la biodiversité avec les EPCI : travail conjoint avec la Région sur un panorama des outils financiers	1.2
2022-2023	● Renforcer l'ORB et la Plateforme de géoservices de biodiversité Sigogne pour en faire les références de la mise à disposition des données naturalistes, des indicateurs biodiversité et activités humaines	2.1
2022-2023	● Promouvoir des indicateurs clairs, concis, mis à jour automatique en lien direct avec la Plateforme de géoservices	2.1
2022-2023	● Faciliter l'application des saisies de données de terrain sur smartphone	2.1 1.1
2022-2023	● S'engager dans un programme de médiation sur les grands prédateurs avec les services de l'Etat, l'OFB et la Région en lien avec le monde agricole et les associations	2.1
2022-2023	● Coordonner un programme de connaissance sur les forêts anciennes	2.1
2022-2023	● Contribuer au programme Zones naturelles d'intérêt écologiques, floristiques et faunistiques (ZNIEFF)	2.2
2022-2023	● Etayer les ABC [jury], leur suivi	2.2

5.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS → 3/5

ETAPES ANNUELLES	LIBELLÉ DE LA MISSION	OBJECTIF STATUTAIRE
2022-2023	● Coopérer avec les études et programmes de recherche sur le changement climatique et connecter cette dimension aux enjeux biodiversité	2.2
2022-2023	● Fortifier le travail partenarial entre l'Université et l'ARB	2.3
2022-2023	● Etudier un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)	2.3
2022-2023	● Mettre en place un partenariat avec les PNR et le PNF	2.3
2022-2023	● Mettre en oeuvre les drones/aéronefs télépilotes de l'ARB	2.3
2022-2023	● Renforcer les partenariats sur les axes fluviaux Loire, Allier, Saône, Doubs	2.4
2022-2023	● Se mettre à disposition de l'Etat (préfets, DREAL), des financeurs (OFB), des partenaires (CEN, CBN) pour appuyer et animer la stratégie régionale de lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE)	2.4
2022-2023	● Organiser les indicateurs pour l'évaluation de la SRB	3.2
2022-2023	● Organiser et animer le réseau régional des PEN	3.3
2022-2023	● Appuyer les services de l'Etat, de la Région et des Départements (et d'autres structures publiques si besoin) sur les systèmes de suivis et d'évaluation des politiques publiques dans le cadre de leurs politiques propres	3.4
2022-2023	● Appuyer les autorités de tutelle des fonds européens, notamment dans le cadre du FEADER et de Natura 2000	3.4
2022-2023	● Fournir toutes les données nécessaires à l'Etat, à la Région, aux départements via la Plateforme de géoservices et répondre aux sollicitations de ces autorités	3.8
2022-2023	● Contribuer à l'intégration de la biodiversité dans les programmes ANCT	3.10
2022-2023	● Organiser le Tour de France des entreprises et un évènement de lancement de la dynamique « Biodiversité et Entreprises » avec le MEDEF	4.1
2022-2023	● Développer le concept « Mécénaturel »	4.1
2022-2023	● Connecter les entreprises avec la Plateforme de géoservices et avec les ABC (ou ABiC) et ATE [participation des salariés, coproduction de documents, soutien de projet ...]	4.2
2022-2023	● Initier un rapprochement avec Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), CDC Biodiversité	4.3
2022-2023	● Appuyer la Chambre régionale d'agriculture dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité agricole et sa coordination avec l'ORB	4.4
2022-2023	● Travailler avec la Fédération Régionale de Pêche avec l'OFB et les Agences de l'eau et engager un partenariat avec le CIGC, les viticulteurs, les organisations agricoles du territoire	4.4

5.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS → 4/5

ETAPES ANNUELLES	LIBELLÉ DE LA MISSION	OBJECTIF STATUTAIRE
2022-2023	● Mettre en place une communication technique régionale de référence sur la biodiversité	5.2
2022-2023	● Coordonner un programme de connaissance sur les arbres	5.2
2022-2023	● Travailler avec OFB, EMFOR, CNFPT et MTE sur des offres de formations coordonnées	5.3
2022-2023	● Travailler avec la MEBFC sur la mise à disposition du public des offres de formations spécialisées sur la biodiversité	5.3
2022-2023	● Contribuer activement au Festival des solutions écologiques au côté de la Région	5.3
2022-2023	● Travailler en partenariat avec l'Education Nationale : Rectorats de Besançon et Dijon, Etablissement public Réseau Canopé, Vigie Nature Ecole ...	5.5
2024-2025	● Elargir la base la plateforme de géoservices au patrimoine géologique	2.1
2024-2025	● Développer de nouveaux indicateurs ORB relatifs à la santé et à l'approche sociétale de la biodiversité	2.1
2024-2025	● Coordonner un programme d'acquisition de connaissances « la biodiversité en ville »	2.1
2024-2025	● Contribuer aux Plans Nationaux d'Action (PNA) en faveur des espèces menacées présentes sur le territoire régional	2.2
2024-2025	● Soutenir la publication et la diffusion des Listes rouge de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN)	2.5
2024-2025	● Promouvoir la Liste verte UICN	2.5
2024-2025	● Mettre en place et développer un pôle d'appui régional à l'ingénierie de projets	3.1
2024-2025	● Initier un partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)	3.4
2024-2025	● Travailler en partenariat avec l'Arc jurassien franco-suisse sur les sujets biodiversité	3.4
2024-2025	● Initier un partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	3.6
2024-2025	● Engager un programme spécifique pour intégrer la biodiversité dans les opérations « jardins partagés » et « jardins ouvriers »	3.10
2024-2025	● Engager un programme spécifique pour travailler sur les cimetières et la biodiversité	3.10
2024-2025	● Proposer des prestations pour réaliser et suivre des plans de gestion de sites notamment à l'adresse des entreprises et des sites qu'elles gèrent	4.2
2024-2025	● Proposer l'appui de l'ARB à la mise en oeuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) avec les agriculteurs, les opérateurs locaux et les Agences de l'eau	4.4

5.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS → 5/5

ETAPES ANNUELLES	LIBELLÉ DE LA MISSION	OBJECTIF STATUTAIRE
2024-2025	● Travailler conjointement avec les instances de la chasse sur des programmes pour l'intégration renforcée des enjeux biodiversité spécifiques	4.4
2024-2025	● S'engager en faveur d'actions transversales partenariales à destination des agriculteurs, forestiers, collectivités, entreprises et partenaires	4.4
2024-2025	● Promouvoir le développement d'opérations sur les Solutions Fondées sur la Nature, les services écosystémiques, le capital naturel, le biomimétisme, l'innovation frugale avec les CCI, la CDC, les entreprises ...	4.5
2024-2025	● Etudier la mise en place du centre régional de ressources avec l'OFB (Natura 2000 notamment), l'Etat (SIDDE), la Région, les collectivités, la MEBFC, Alterre, Graine, les archives départementales, la Communauté du savoir de l'Arc jurassien franco-suisse, travailler en collaboration (coconstruction) avec la MEBFC et les financeurs	5.4
2026	● Initier un concept Sportifs Engagés pour la Nature	3.3
2026	● Initier un concept Artistes Engagés pour la Nature	3.3
2026	● S'engager dans des projets internationaux de recherche, notamment avec les cantons helvétiques dans le cadre du programme Interreg	3.5
2026	● Initier et promouvoir un réseau de rivières en libre évolution	3.9
2026	● Initier et promouvoir un réseau de forêts en libre évolution (notamment sur les forêts domaniales) en lien avec les dynamiques existantes dans le cadre des assises nationales des Orientations régionales forestières des outils tels que Natura 2000, etc...	3.9
2026	● Initier un programme spécifique pour travailler sur les toits végétalisés	3.10
2026	● Appuyer concrètement la reconnaissance de l'engagement des entreprises	4.1
2026	● Initier et promouvoir un programme spécifique pour travailler sur les Zones d'activités à biodiversité positive	4.1
2026	● Initier un programme de visites virtuelles de sites naturels régionaux	5.1



Découvrez notre site internet

www.biodiversite-bfc.fr

sur LinkedIn : ARB-BFC

sur Twitter : ARB-BFC

sur Instagram : ARB-BFC

L'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté

Bureaux administratifs : 2 rue Gabriel Plançon - 25000 BESANÇON
Siège social : 4 square castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON CEDEX

03 39 91 31 00 contact@arb-bfc.fr

Editeur : Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté, 4 square Castan - CS 51857, 25031 BESANÇON CEDEX (Siège social)
Directeur et responsable de la publication et rédaction : Luc Terraz, ARB BFC
Mise en page : Amélie Magnin-Feysot, ARB BFC
Date de mise en page : Janvier 2022

